## CAMPAGNE DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES

**Soumis à décision**

## 1. OBJET

Le but de ce document est d'obtenir une décision du Conseil d'administration sur divers éléments de la reconstitution de ressources (2015-2018) du Partenariat mondial pour l'éducation. Il doit être lu conjointement avec le rapport du Comité consultatif financier (« CCF ») (BOD/2013/11 DOC 06), le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (BOD/2013/11 DOC 03), le document sur une stratégie exhaustive de données (BOD/2013/11 DOC 07) et le document sur une stratégie pour l'engagement de la société civile (BOD/2013/11 DOC 05). Tous les documents sont étroitement liés et fournissent un exposé complet des améliorations fondamentales au mode de fonctionnement du Partenariat mondial.

## 2. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

**BOD/2013/11-XX — Reconstitution des ressources :** Le Conseil d'administration :

a. approuve une période de reconstitution de quatre ans, de janvier 2015 à décembre 2018 ;

b. approuve l'objectif global du financement de l'éducation dans les pays du GPE de xx[1] milliards de dollars pour la période 2015-2018 ;

c. approuve l'objectif de financement de xx milliards[2] de dollars pour le Fonds du GPE sur la période de reconstitution ;

[1] Ce chiffre sera inclus après discussion à la réunion d'Addis-Abeba du Conseil d'administration en novembre 2013.
[2] Idem.

d. approuve en principe le développement d'un Centre d'innovation tel que stipulé à l'Annexe 3 de la campagne de reconstitution (BOD/2013/11 DOC 04) et demande au Secrétariat de présenter une proposition complète au Conseil d'administration au plus tard le 31 mars 2014 ;

e. prend note du document de travail sur les mécanismes de rachat de dette pour lever des fonds supplémentaires destinés à l'éducation de base tel qu'énoncé dans l'annexe 4 de la campagne de reconstitution (BOD/2013/11/DOC 04) et demande au Secrétariat de présenter une proposition plus détaillée au Conseil d'administration au plus tard à sa prochaine réunion en présentiel en 2014 et d'examiner également en profondeur un programme pilote avec un partenaire ayant une expérience et un intérêt particulier dans ce domaine;

f. approuve le principe d'un « fonds renouvelable » humanitaire de 50 millions de dollars dans le cadre du Fonds du GPE et demande au Secrétariat de présenter une proposition complète au Conseil d'administration au plus tard le 31 mars 2014 ;

g. approuve la capacité d'appoint nécessaire au Secrétariat pour la campagne de reconstitution de janvier à juin 2014 ; et

h. prend note du fait que le Secrétariat élaborera une stratégie d'engagement du secteur privé début 2014.

## 3. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

3.1 Une crise du financement en matière d'éducation sévit actuellement. Elle se traduit par une baisse inquiétante du financement multilatéral et des bailleurs de fonds dans le secteur, et par des signes indiquant que même l'impressionnante augmentation du financement national pourrait être en passe de s'inverser pour l'enseignement primaire. Compte tenu de l'impact du déclin de l'engagement envers l'éducation, cette campagne de reconstitution des ressources est entreprise dans un environnement très difficile et le Conseil d'administration doit prendre ces défis au sérieux, étant donnée l'importance l'effort à fournir.

3.2 Le Partenariat mondial dispose actuellement d'une plate-forme de politiques très forte dans le cadre du Plan stratégique du GPE et aucune proposition n'est faite pour la modifier en vue de la reconstitution. En conséquence, le thème central de la reconstitution concernera l'**amélioration du mode de fonctionnement du partenariat**, sous la forme d'une augmentation (et d'une meilleure utilisation) du financement, de l'amélioration de la gouvernance aux niveaux national et mondial, ainsi

qu'une campagne à grande échelle en vue d'améliorer la qualité des données dans le secteur.

3.3 Le Secrétariat propose une période de reconstitution de quatre ans et discutera des objectifs spécifiques avec le Conseil d'administration lors de sa réunion à Addis-Abeba en novembre 2013. Le Secrétariat propose un guichet de fonds renouvelable humanitaire dans le cadre de cette reconstitution.

3.4 Le Secrétariat propose la création d'un « Centre d'innovation » afin de répondre plus systématiquement au besoin d'une plus grande innovation au sein du partenariat, d'élargir la portée et la viabilité d'interventions efficaces, et d'offrir une approche plus adaptée aux objectifs visés en vue de faire participer le secteur privé, les fondations privées et les philanthropes. Par ailleurs, une réflexion approfondie est proposée sur le concept de dispositifs de rachat de dette (*debt buy-down*) en vertu de la nouvelle reconstitution. Le Secrétariat élaborera une stratégie d'engagement du secteur privé dans un proche avenir.

## 4. CONTEXTE

4.1 Lors de la réunion en face à face tenue à Bruxelles en mai 2013, la décision suivante a été prise :

> ***BOD/2013/05-03 — <u>Mobilisation et reconstitution des ressources</u> :*** *Le Conseil d'administration :*
>
> a. *approuve la stratégie générale et le calendrier de la campagne de reconstitution des ressources décrite dans le BOD/2013/05 DOC 04, y compris la convocation d'une conférence d'appel de fonds en juin 2014 ou aux alentours de cette date ; et*
>
> b. *demande à tous les membres du Conseil d'administration et aux autres partenaires de faire preuve de leadership politique et de soutenir fermement la campagne de reconstitution.*

**4.2** Un axe majeur de la stratégie approuvée par le Conseil d'administration était que la campagne de reconstitution recherchait non seulement un financement pour le Fonds du GPE, mais également une augmentation du financement provenant des pays en développement partenaires, de l'aide bilatérale des bailleurs de fonds, de l'aide multilatérale et des contributions d'autres sources de financement externes.

**4.3** **<u>Progrès :</u>** Le Commissaire en charge du développement Andris Piebalgs a officiellement annoncé à New York en septembre 2013 que l'UE accueillerait la seconde Conférence d'appel de fonds pour la reconstitution du GPE à Bruxelles en juin 2014. Il

s'agit d'une offre importante et généreuse de la part du Commissaire et le Secrétariat travaillera dur pour apporter son aide à la Commission et son équipe dans les mois à venir. Si la date exacte reste encore à fixer, il est très probable que la conférence se tienne au début de la semaine du 23 juin et qu'elle soit immédiatement suivie par la réunion du Conseil d'administration. Un lieu approprié a été trouvé et un appel d'offres concurrentiel sera prochainement émis par le Secrétariat auprès de quatre organisateurs d'évènements recommandés.

4.4 **Réunion du partenariat sur les résultats :** Suite à l'obtention de l'accueil de la Commission européenne, le premier événement majeur de la campagne de reconstitution des ressources est la Réunion du partenariat sur les résultats qui se tiendra à Addis-Abeba le 17 novembre 2013. Les partenaires ont accès à plusieurs documents clés pour cette rencontre, notamment au Rapport sur les résultats de l'éducation 2013 du Secrétariat, au récent Examen du portefeuille par le Secrétariat (BOD/2013/11 DOC 06) et à un document spécialement élaboré pour la réunion intitulé « La valeur ajoutée du Partenariat mondial pour l'éducation ».

4.5 **Tendances actuelles du financement des bailleurs de fonds pour l'éducation :** Le contexte de la reconstitution des ressources est extrêmement préoccupant. Tandis que les décaissements comme les engagements d'APD ont baissé en 2011, la part destinée à l'éducation a diminué de façon alarmante, plus rapidement encore que l'aide totale, avec des engagements chutant à seulement 7,8 % du financement de l'aide en 2011, soit le plus bas niveau depuis 7 ans[3]. Les décaissements destinés à l'éducation ont culminé à 14,4 milliards de dollars en 2009-2010, avant de diminuer de 6,3 % en 2011[4]. Quinze pays membres du CAD ont réduit leur aide à l'éducation entre 2010 et 2011. Le déclin dans les engagements pris sur la même période est bien pire (15 %), et marque un potentiel de baisse des décaissements bien plus forte dans les années à venir.[5] L'aide globale à l'éducation de base a diminué, passant de 6,2 milliards de dollars en 2010 à 5,8 milliards de dollars en 2011, et seulement 1,9 milliard de dollars ont été dépensés dans les pays à faible revenu[6]. Cette réduction

[3] Partenariat mondial pour l'éducation (2013). Rapport sur les résultats de l'éducation 2013. GPE : Washington, DC.
[4] Partenariat mondial pour l'éducation (2013). Rapport sur les résultats de l'éducation 2013. GPE : Washington, DC. Ces chiffres comprennent 20 % de financement d'appui budgétaire général.
[5] Partenariat mondial pour l'éducation (2013). Rapport sur les résultats de l'éducation 2013. GPE : Washington, DC. Ces chiffres comprennent 20 % de financement d'appui budgétaire général.
[6] Rapport de suivi mondial sur l'éducation pour tous (juin 2013). La scolarisation de millions d'enfants mise en péril par les réductions de l'aide. UNESCO, Paris.

n'est pas seulement un facteur des réductions de l'aide globale mais reflète le fait qu'un certain nombre de bailleurs de fonds importants ne considèrent plus l'éducation de base comme une priorité[7].

4.6 **Tendances actuelles de financement national pour l'éducation :** Les dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les 33 pays en développement partenaires (PDP) ont connu une croissance régulière, de 3,9 % du PIB en 2000 à 4,8 % en 2011. En moyenne, le financement national dans les PDP du GPE a augmenté de 10,1 % après que les pays aient adhéré au partenariat. Si le financement national pour l'éducation a augmenté, son taux de croissance a quelque peu ralenti depuis 2008, une tendance préoccupante. En outre, la proportion des budgets de l'éducation destinés à l'éducation de base est également en baisse[8].

4.7 **Tendances actuelles du financement multilatéral pour l'éducation :** Malgré une augmentation de 78 % du financement multilatéral pour l'éducation de 2002 à 2011, la part de l'éducation de base au sein de l'éducation en général a chuté de 62 % à 51 % sur la même période[9]. Compte tenu du rôle accru joué par le GPE comme bailleur de fonds de l'éducation de base au cours de la dernière décennie, la baisse d'engagement chez les autres organisations multilatérales est considérablement plus grande.

4.8 **Situation actuelle de la première reconstitution de ressources du GPE :** L'Annexe 1 comprend un résumé des progrès réalisés lors de la période de reconstitution des ressources 2011-2014. À l'exception notable du Royaume-Uni, le faible niveau des contributions des pays du G7 reste le principal obstacle à des progrès majeurs qui augmenteraient considérablement les contributions des bailleurs de fonds au Fonds du GPE. Il est très difficile d'attirer des bailleurs de fonds non-traditionnels avec une proportion aussi faible du financement général provenant des États-Unis, du Canada, du Japon, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. De toute évidence, il faut aujourd'hui convaincre de la valeur ajoutée que représente la contribution au Fonds du GPE, par rapport au financement supplémentaire de programmes bilatéraux.

4.9 **Environnement global de financement** : Toutes les données indiquent un environnement très difficile pour la deuxième reconstitution des ressources du GPE.

[7] Campagne mondiale pour l'éducation (2013). Education Aid Watch. 2013 GCE : Johannesburg.
[8] Partenariat mondial pour l'éducation (2013). Rapport sur les résultats de l'éducation 2013. GPE : Washington, DC.
[9] Rose, P. et L. Steer (2013). Financing for Global Education: Opportunities for Multilateral Action. Centre for Universal Education at Brookings: Washington, DC.

Alors que la demande de financement est en augmentation et que les gouvernements partenaires montrent une louable augmentation des engagements pour financer leurs secteurs de l'éducation, la situation des bailleurs de fonds atteint un niveau de crise. Si certains progrès peuvent être accomplis grâce à des approches de financement innovantes, ils représenteront toujours une petite partie de l'ensemble, et les partenaires doivent avoir des attentes réalistes sur ce qui est possible à cet égard.

## 5. THÈME ET CADRE DE POLITIQUES DE LA RECONSTITUTION

5.1 La première reconstitution du GPE avait établit une plate-forme de politiques de soutien à l'éducation des filles, aux États fragiles et à l'éducation de la petite enfance. Depuis lors, le Conseil d'administration du GPE a approuvé le Plan stratégique du GPE (juillet 2012) et le Plan de mise en œuvre du Plan stratégique du GPE (mai 2013). Le Plan stratégique fournit une plate-forme de politiques très forte, avec des objectifs fondamentaux à long terme d'accès, d'équité, d'apprentissage et de renforcement des systèmes publics. Il s'appuie également sur les priorités de la reconstitution précédente, qui portaient sur l'éducation des filles, les États fragiles et l'éducation de la petite enfance, et met aussi l'accent sur l'efficacité du financement et des enseignants. Il n'existe donc aucun avantage à ajouter de nouveaux thèmes politiques pour la campagne de reconstitution des ressources à venir.

**Le Partenariat mondial continuera de plaider pour que des progrès soient réalisés dans les domaines identifiés dans la plate-forme de politiques existante**. Les documents communiqués aux partenaires pour la reconstitution seront axés sur l'importance de l'éducation et de sa contribution aux résultats de développement, sur la valeur ajoutée du Partenariat mondial et sur le changement et les résultats qu'un financement supplémentaire apportera.

5.2 Les données issues du Rapport sur les résultats de l'éducation 2013 du Secrétariat, de l'Examen du portefeuille, ainsi que des recommandations de la réunion d'octobre 2013 du Comité consultatif financier (CCF) convergent toutes **sur le besoin fondamental d'améliorer le mode de fonctionnement du Partenariat mondial, afin de mettre en œuvre des améliorations systémiques au niveau des pays qui permettront à davantage d'enfants de recevoir une éducation de meilleure qualité**. Ce sera le thème de la reconstitution de ressources à venir. Plus précisément, il y aura trois domaines d'activité fondamentaux :

i) **Mieux financer, mieux dépenser**. Révision du modèle de financement du GPE, y compris de l'éligibilité, de l'allocation et de la structure du financement, afin de mobiliser des ressources supplémentaires, de s'adapter aux contextes des pays et d'encourager le renforcement du système. La section 6 de ce document comprend plus de détails sur les révisions des structures du fonds et sur un financement innovant. Les autres dimensions de ce thème sont essentiellement traitées dans le rapport du CCF (BOD/2013/11 DOC 06).

ii) **Améliorer la gouvernance**. Améliorer les processus du GPE au niveau des pays pour assurer une forte appropriation par ces derniers, une meilleure gouvernance et des responsabilités claires. En parallèle, améliorer les structures de gouvernance mondiales du GPE pour les aligner sur les fonctions principales du GPE. Les composantes de ce thème sont traitées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (BOD/2013/11 DOC 03), le document sur l'engagement de la société civile (BOD/2013/11 DOC 05) et le document sur une stratégie exhaustive de données (BOD/2013/11 DOC 07).

iii) **Des données concrètes pour élaborer de meilleures politiques**. Transformer radicalement la collecte et l'utilisation des données dans le secteur de l'éducation afin d'améliorer les politiques et la planification du secteur, de renforcer les capacités de suivi locales et d'améliorer la qualité des données. Les composantes de ce thème sont comprises dans le document sur une stratégie exhaustive de données (BOD/2013/11 DOC 07).

## 6. COMPOSANTES FONDAMENTALES DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES

6.1 **Calendrier de la reconstitution :** La première reconstitution du GPE s'est essentiellement déroulée sur une période de trois ans (2012-2014), même si de nombreux bailleurs de fonds ont inclus des contributions de la seconde moitié de 2011. L'annexe 1 comprend un rapprochement du financement dans le cadre de la première reconstitution du GPE. Il a été proposé que la prochaine période de reconstitution des ressources soit de quatre ans, de 2015 à 2018, pour trois raisons principales :

i) Le cycle normal de financement dans le cadre du Fonds du GPE est plus proche de quatre que de trois, étant donné que de nombreux pays demandent une extension de leurs financements pour la mise en œuvre de programmes et que la plupart des

subventions ne prennent effet que quelques mois après leur approbation. Il est plus logique d'aligner le cycle de reconstitution sur le rythme réel du cycle de subvention.

ii) Un cycle de reconstitution de quatre ans permet d'organiser plus d'activités de collecte de fonds sur la période de reconstitution, tandis qu'un cycle de trois ans incite davantage les bailleurs de fonds à reporter les éventuelles décisions d'augmentation du financement.

iii) Un cycle de reconstitution de quatre ans coûte moins cher en termes de budget du Secrétariat et perturbe moins les fonctions de celui-ci. Une campagne de reconstitution exige beaucoup en termes de ressources et de temps du Secrétariat.

6.2 **Ampleur des besoins de financement non-satisfaits** : L'Annexe 2 contient une note méthodologique détaillée en vue du calcul des besoins de financement des pays en développement partenaires du GPE (et des pays admissibles) pour l'**enseignement primaire**. Les besoins de financement non satisfaits pour atteindre l'achèvement universel du primaire s'élèvent à 9,349 milliards de dollars. Il n'a pas encore été possible de produire un résumé des besoins non-satisfaits de financement pour l'éducation secondaire ou pré-primaire, notamment en raison de données très insuffisantes. Une estimation sera disponible au moment de la réunion en face à face du Conseil d'administration en novembre 2013. Il est proposé que l'objectif de financement global pour les besoins non-satisfaits soit discuté au cours de la réunion du Conseil d'administration à Addis-Abeba.

L'Annexe 2 suppose que le financement national continuera d'augmenter dans les pays du GPE, en se fondant sur le taux moyen actuel d'augmentation, qui devra être suivi très attentivement. Elle suppose également que pour remédier de façon adéquate aux graves lacunes dans les opportunités d'apprentissage de qualité au niveau du secondaire et du pré-primaire, des fonds supplémentaires de plus de 9,3 milliards de dollars seront nécessaires. Il est à noter qu'en dépit de l'engagement international initial lors de la création du GPE (Initiative d'accélération de l'éducation pour tous) sur le fait qu'aucun pays ne serait laissé en arrière s'il s'engageait à planifier solidement son secteur de l'éducation et à augmenter l'allocation de ressources nationales, l'étendue des besoins de financement non-satisfaits est alarmante. Si le Conseil d'administration approuve un objectif global de financement, une publication sera préparée pour présenter, de façon

accessible, l'idée maîtresse de l'Annexe 2 ainsi que des calculs sur les coûts de l'éducation pré-primaire et secondaire.

6.3 **Cible du Fonds du GPE** : Une cible pour la reconstitution du Fonds du GPE au cours de la période 2015-2018 doit être déterminée par le Conseil d'administration lors de sa réunion à Addis-Abeba. Toute cible doit prendre la forme d'une fourchette de valeurs et refléter également la demande conséquente d'une augmentation de financement par les pays en développement partenaires.

6.4 **Innovation** : L'Annexe 3 contient une proposition de création d'un Centre d'innovation. Il s'agit d'une réponse à la décision suivante du Conseil d'administration, prise lors de sa réunion en face à face à Bruxelles en mai 2013 :

> ***BOD/2013/05-15 — Activités mondiales et régionales :*** *Le Conseil d'administration demande au Secrétariat :*
>
> *b. de préparer des options de prise en compte de l'innovation, des écarts de connaissances, des questions régionales et d'éléments similaires, à soumettre à la considération du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en face à face de novembre 2013.*

Depuis mai 2013, le Secrétariat a déterminé que l'aspect le plus urgent de cette décision du Conseil était de mettre l'accent sur l'innovation. Une stratégie d'engagement pour le secteur privé s'est clairement fait attendre, même si cela implique qu'un nouveau Spécialiste senior du secteur privé rejoigne l'équipe du Secrétariat (actuellement en phase finale de recrutement). Il est prévu que la stratégie d'engagement soit élaborée, avec d'importantes contributions et réflexions du secteur privé et des fondations privées, début 2014. Un examen des questions régionales aura également lieu en 2014, et des options seront présentées au Conseil d'administration en vue de sa première réunion en face à face en 2014.

Le programme d'innovation ne doit pas être considéré comme une stratégie du secteur privé : il concerne l'ensemble du partenariat. Le Secrétariat a étudié la question de « Fonds d'innovation » pour en savoir plus sur les modèles et les approches existants qui visent à alimenter et financer l'innovation, en particulier chez les partenaires de développement et d'éducation. Il existe de nombreuses entités au sein des fondations privées et des organismes publics dont le but est de tester et de soutenir des concepts et projets innovants. La majorité de ces fondations et organismes financent des projets

pilotes d'assez petite échelle, y compris dans l'éducation de base au niveau mondial. Aucun ne semble financer plus spécifiquement l'application à une plus grande échelle de projets pilotes qui ont connu le succès au niveau communautaire ou local. Par conséquent, il s'agit d'une lacune dans le financement de programmes sur l'innovation en matière d'éducation.

Compte tenu de ces recherches, le Secrétariat propose de créer un centre à double fonction qui identifiera des projets pilotes d'éducation prometteurs pouvant être formulés pour une application à plus grande échelle significative, puis promus pour le financement par les bailleurs de fonds publics et privés. Ces projets appliqués à plus grande échelle seront suivis et évalués, et les leçons tirées de ces efforts d'extension seront partagées avec les partenaires du GPE, notamment les pays en développement partenaires. Il est donc proposé que dans le cadre du processus de reconstitution, le GPE sollicite également un financement de démarrage pour la mise en place du Centre d'innovation (mais pas pour un « fonds » indépendant, dans la mesure où le financement des activités ne serait sollicité qu'une fois celles-ci identifiées). Sous réserve de l'accord de principe du Conseil d'administration, une proposition plus détaillée sera soumise à son examen début 2014.

6.5 **Rachat de dette (*debt buy-down*) :** Fin 2012, le Secrétariat a été contacté par une banque multilatérale de développement pour savoir s'il pourrait y avoir un intérêt au financement par rachat de dette (*debt buy-down*). Dans ce scénario, le GPE achèterait des fonds de prêts octroyés dans des termes non concessionnels (non-disponibles actuellement pour le secteur de l'éducation) pour les convertir en des prêts à des conditions très favorables. Suite à de brèves conversations avec d'autres banques de développement et quelques bailleurs de fonds bilatéraux qui ont indiqué être intéressés par un approfondissement du concept, le Secrétariat a établi un contrat avec le Results for Development Institute (« R4D ») afin d'entreprendre un examen de la faisabilité d'une telle approche. Le rapport préparé par le R4D est joint en Annexe 4. Un des directeurs du R4D présentera directement au Conseil d'administration les résultats de l'étude lors de la réunion en face à face à Addis-Abeba.

6.6 En résumé, le R4D est d'avis que les réductions de dettes offrent, dans certaines circonstances, un moyen possible d'accroître le financement extérieur qui est à la disposition du secteur de l'éducation et propose de passer à l'étape suivante en engageant un programme pilote. Certaines questions politiques importantes doivent être étudiées

plus avant (afin de savoir, par exemple, si des dispositifs de financement séparés devraient être établis, ou si des critères particuliers devraient être établis pour en déterminer l'admissibilité ou la pertinence) et le Secrétariat devra dédier plus de temps de ces questions. Il sera très utile d'examiner la faisabilité d'une activité pilote pour étoffer certaines questions et le Secrétariat recommande que des entretiens spécifiques soient engagés rapidement avec l'une des banques de développement partenaires à propos de ce programme pilote. Le Secrétariat attend avec intérêt le débat sur cette question lors de la réunion d'Addis-Abeba, ainsi que les recommandations qui en ressortiront.

6.7 **Parrains** : Un élément essentiel d'une campagne de reconstitution réussie est de s'assurer du soutien solide de parrains crédibles. Nous avons bien progressé en obtenant déjà le soutien de certains chefs d'État et ministres des PDP, de représentants des donateurs, de bailleurs de fonds émergents et de quelques « personnalités influentes ». Une liste actualisée des parrains sera présentée au Conseil d'administration lors de sa réunion en face à face à Addis-Abeba en novembre. Les membres du Conseil d'administration sont encouragés à informer le Secrétariat au cas où des chefs d'État, des organismes ou d'autres partenaires de haut niveau seraient prêts à soutenir la campagne de reconstitution en tant que porte-parole et parrain.

6.8 **Urgences humanitaire :** De plus en plus, le GPE est invité à jouer un plus grand rôle dans les situations d'urgence, alors que dans le même temps, le financement des bailleurs de fonds pour l'éducation en situations d'urgence se trouve à des niveaux historiquement bas. Il est proposé de créer un « fonds de roulement » de 50 millions de dollars, au sein du Fonds du GPE, réservé à des dotations financières en période d'urgences humanitaires. Cette somme serait attribuée après approbation du Conseil d'administration et le Secrétariat chercherait des contributions des bailleurs de fonds pour compléter le Fonds chaque fois qu'il aura été utilisé. Tous les détails de cette proposition seront soumis au Conseil d'administration au plus tard le 31 mars 2014.

## 7. IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

L'Annexe 5 indique la capacité d'appoint nécessaire pour la campagne de reconstitution des ressources pendant la période allant de janvier à juin 2014. Ce calcul est basé sur l'expérience de la reconstitution de 2011, pour laquelle le coût total avait dépassé 550 000 dollars sur une période de trois mois. Cette campagne est plus longue et plus ambitieuse, et nous attendons une plus grande participation à la Conférence d'appel de

fonds elle-même, avec des coûts associés plus élevés. Le gouvernement allemand a déjà généreusement promis 100 000 euros pour la campagne de reconstitution. Le budget du Secrétariat (BOD/2013/11 DOC 11) demande l'approbation de 723 859 dollars pour les coûts supplémentaires associés à la campagne de reconstitution. Toutefois, nous espérons que d'autres bailleurs de fonds et partenaires offriront des contributions financières spécifiques pour financer ces dépenses et réduire le prélèvement sur le Fonds du GPE.

## 8. PROCHAINES ÉTAPES

Si le Conseil d'administration soutient les décisions indiquées dans le présent document, les mesures suivantes seront prises :

- Pourvoi des postes correspondant à la capacité d'appoint temporaire au sein du Secrétariat ;
- Émission d'un appel d'offres auprès d'un organisateur d'événements pour la conférence d'appel de fonds de Bruxelles ;
- Poursuite des travaux sur le « Centre d'innovation » et sur le rachat de dette (*debt buy-down*) afin de transmettre des propositions plus détaillées au Conseil d'administration début 2014 ;
- Élaboration d'une stratégie d'engagement du secteur privé ; et
- La campagne de reconstitution sera pleinement opérationnelle.

## Annexe 1 - Résumé des progrès enregistrés lors de la première reconstitution du GPE 2011-2014 (tous les montants sont exprimés en dollars américains [USD])

| Pays | Total des contributions annoncées (équivalent USD selon le Rapport sur les annonces de contributions de Copenhague) | Contributions à ce jour | Solde au moment de la signature de l'accord relatif aux contributions | Contributions annoncées ne figurant pas dans l'accord relatif aux contributions | Montant des annonces de contributions révisé (équivalent USD courant) |
|---|---|---|---|---|---|
| Australie | 278 000 000 | 102 084 000 | 163 600 000 | 0 | 265 684 000 |
| Belgique | 8 100 000 | 31 659 100 | 24 700 000 | 0 | 56 359 100 |
| Canada | 57 000 000 | 57 803 176 | 0 | 0 | 57 803 176 |
| Danemark | 201 400 000 | 157 455 075 | 0 | 46 500 000 | 203 955 075 |
| Commission européenne | 50 800 000 | 20 414 010 | 30 100 000 | 0 | 50 514 010 |
| France | 65 500 000 | 63 145 833 | 3 435 000 | 0 | 66 580 833 |
| Finlande | | | | 12 300 000 | 12 300 000 |
| Allemagne | 22 000 000 | 19 461 925 | 4 810 000 | 0 | 24 271 925 |
| Irlande | 19 100 000 | 10 297 750 | 0 | 8 610 000 | 18 907 750 |
| Italie | 0 | 0 | 2 060 000 | 0 | 2 060 000 |
| Japon | 5 400 000 | 10 470 000 | 0 | 0 | 10 470 000 |
| Pays-Bas | 165 100 000 | 78 804 000 | 82 460 000 | 0 | 161 264 000 |
| Norvège | 98 000 000 | 107 091 744 | 16 890 000 | 0 | 123 981 744 |
| Roumanie | 100 000 | 130 650 | 0 | 0 | 130 650 |
| Russie | 2 000 000 | 2 000 000 | 0 | 0 | 2 000 000 |
| Espagne | 26 200 000 | 26 826 000 | 0 | 0 | 26 826 000 |
| Suède | 100 700 000 | 85 172 485 | 31 310 000 | 0 | 116 482 485 |
| Suisse | 5 400 000 | 12 462 004 | 14510000 | 0 | 26 972 004 |
| Royaume-Uni | 402 600 000 | 316 316 116 | 161 300 000 | 0 | 477 616 116 |
| États-Unis | 22 000 000 | 21 520 000 | 480 000 | 0 | 22 000 000 |
| **Total**[101112] | **1 529 400 000** | **1 123 113 868** | **535 655 000** | **67 410 000** | **1 726 178 868** |

[10] Les montants individuels des bailleurs de fonds peuvent être affectés par les différences de taux de change et par l'augmentation des montants promis, ces derniers étant souvent libellés dans la devise nationale. Pour tous les cas où la valeur de la contribution actuelle est inférieure à celle de la promesse initiale incluse dans le rapport publié suite à la Conférence de Copenhague sur la reconstitution, la réduction de la valeur est entièrement attribuable aux variations de change.

[11] Le rapport initial sur les montants promis comprenait des engagements antérieurs auprès du GPE, y compris des contributions au Fonds catalytique. À des fins de comparaison, les contributions reçues et les montants à recevoir comprennent des promesses de dons pour tous les fonds, y compris le Fonds catalytique.

[12] Les promesses de dons faites par certains bailleurs à Copenhague ne couvraient pas entièrement la période de reconstitution, mais ces bailleurs ont depuis prorogé la durée de leur contribution. D'autres bailleurs ont également prorogé la durée de leur contribution jusqu'en 2015. L'Italie et la Finlande n'ont pas fait de promesse de dons à Copenhague mais ont récemment fait une contribution en 2013.

## ANNEXE 2 - ESTIMATIONS ET PROJECTIONS DES BESOINS FINANCIERS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTENAIRES DU GPE ET LES PAYS ÉLIGIBLES

Note méthodologique

### A. Introduction et objectifs

1. ***Introduction***. Le Partenariat mondial pour l'éducation (le « Partenariat mondial » ou GPE) soutient le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques éducatives nationales. Du côté de l'offre, les contributions au financement des partenaires donateurs sont canalisées au moyen du fonds du GPE ainsi que de canaux bilatéraux. Du côté de la demande, les pays en développement partenaires sollicitent des fonds à partir des répartitions indicatives générées par le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance[13]. Dans ce contexte, une question essentielle concerne la taille et la structure des besoins financiers pour l'éducation en général et pour l'enseignement primaire et de base en particulier.

2. ***Objectif***. Afin de déterminer la réponse à la question sur la taille et la structure des besoins financiers pour le secteur de l'éducation, le Secrétariat du GPE a calculé une estimation de ces besoins financiers. Cette note explique l'approche méthodologique et décrit les principales hypothèses utilisées. L'objectif est d'estimer et de projeter les besoins financiers des pays à faible revenu éligibles à un financement pour la mise en œuvre de programme, quel que soit leur statut d'adhésion au GPE actuel.

### B. Besoins financiers

3. ***Champ et hypothèses.*** Le financement du Partenariat mondial couvre l'éducation de base, de la petite enfance au premier cycle du secondaire, y compris l'enseignement littéraire, technique et professionnel. Toutefois, cet

[13] Pour en savoir plus sur le cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE, voir : http://www.globalpartnership.org/media/Final%20NPF%20Note%20January%202012.pdf

exercice porte exclusivement sur le « ***programme inachevé*** » de l'achèvement d'un enseignement primaire de qualité dans tous les pays à faible revenu. Il part du taux d'achèvement du primaire (« TAP ») de l'année de référence 2011. En matière de progrès et de cibles, les États fragiles et affectés par des conflits sont traités différemment en raison de taux de rendement marginaux en baisse[14]. La méthodologie et les hypothèses utilisées au sujet des facteurs contributifs clés sont expliquées ci-dessous.

4. ***Flux d'élèves***. Afin de prendre en compte les spécificités nationales dans la simulation, les projections sont conduites séparément pour chaque pays[15] sur la base d'un modèle de simulation simple élaboré par pays entre 2011 (ou année la plus proche) et 2020. Les flux annuels d'élèves sont calculés pour chaque pays éligible à partir de la population d'âge scolaire[16], de l'hypothèse sur l'évolution de l'accès (en première année), du taux de redoublement moyen et du taux d'achèvement. La proportion d'élèves qui fréquentent des écoles privées est prise en compte afin de calculer le nombre d'élèves dans les écoles publiques. Voici l'hypothèse pour chaque paramètre :

- ***Taux brut d'admission*** : Les pays avec un taux brut d'admission inférieur à 100 % en 2011 augmenteront progressivement leur taux d'admission pour atteindre l'accès universel d'ici à 2015 au plus tard.
- ***Taux d'achèvement de l'école primaire*** : Les analyses montrent que le TAP des pays gagne en moyenne 3 points de pourcentage par an (2,1 pour les États fragiles et 3,4 pour les États non-fragiles) après qu'ils aient rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation[17]. Dans cet exercice, nous supposons que les États non-fragiles ne peuvent pas mieux faire ; tandis que dans les États fragiles et touchés par des conflits, des marges de progrès existent. Par conséquent, d'après l'hypothèse utilisée, le TAP des États fragiles et touchés par des conflits gagne

[14] Le Rapport sur les résultats de l'éducation 2013 montre que les États fragiles ou en conflit ne progressent pas au même rythme que les autres pays du GPE.
[15] Sur les 68 pays admissibles, 15 n'ont été pas pris en compte dans la simulation. 10 d'entre eux (Grenade, Kiribati, Maldives, Myanmar, Sao Tomé, Tadjikistan, Tonga, Tuvalu, Viêt Nam et Zambie) ont un TAP supérieur ou égal à 100 % en 2011 ou pour l'année la plus proche, et 5 d'entre eux (Haïti, Kosovo, États fédéraux de Micronésie, Îles Salomon et Somalie) ne disposent pas de suffisamment de données pour effectuer la simulation.
[16] Compilation du GPE sur la base du nombre d'enfants par groupes d'âge calculé par la Division de la population des Nations-Unies, révision de 2012.
[17] Voir le chapitre sur les résultats éducatifs des pays en développement partenaires du GPE dans le Rapport sur les résultats de l'éducation 2014.

chaque année 2,5 points de pourcentage, tandis que celui des autres pays augmente annuellement de 3,5 points de pourcentage.

- ***Taux de redoublement*** : L'augmentation progressive du taux d'achèvement va de pair avec l'amélioration de l'efficacité interne du système, c.-à-d. une réduction des taux de redoublement pour les pays qui avaient des taux élevés en 2011 : i) pour les pays ayant une proportion de redoublants inférieure à 10 %, le taux reste inchangé ; ii) pour les pays avec une proportion de redoublants entre 10 % et 20 %, la valeur diminuera progressivement pour atteindre 10 % en 2020 ; et iii) pour les pays où ce taux est supérieur à 20 %, il sera divisé par 2 en 2020.

5. ***Coûts unitaires***. Souvent, le coût unitaire fixe estimé/observé pour chaque pays est utilisé pour les projections. Avec cette méthode, dans les pays à faibles coûts unitaires en raison d'un niveau élevé de contributions des parents, une sous-estimation du véritable coût unitaire se produit, et ces pays sont par conséquent pénalisés. À l'inverse, dans les pays à coûts unitaires élevés en raison de l'inefficacité du système, il y a une surestimation des coûts unitaires et donc des besoins financiers. Pour corriger cela, l'idée de base est d'introduire des facteurs d'ajustement/normatifs qui promeuvent la rentabilité ou la notion ***d'optimisation des ressources***. En outre, les coûts récurrents encourus chaque année sont traités séparément des dépenses d'investissement qui sont épuisées sur plusieurs années.

5.1 ***Coût unitaire récurrent***. Pour les dépenses récurrentes, le facteur le plus important comprend les salaires et avantages sociaux des professeurs ; la deuxième composante est la rémunération des personnels non-enseignants, qui couvre les frais administratifs, les matériaux pédagogiques et autres éléments d'amélioration de la qualité. Nous utilisons une approche développée dans un document de travail visant à réviser le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance (Mingat, 2013)[18]. Le coût unitaire récurrent (CUR) pour un pays X est défini par la formule suivante :

$$\mathbf{CUR = [(SE / TC) / (1\text{-}PA)] + CDNS}$$

[18] A. Mingat (2013). Technical perspectives towards revision of the GPE country allocation pattern. Document de travail, Secrétariat du GPE.

SE : Salaire de l'enseignant, TC : Taille de la classe, PA : pourcentage du coût salarial de l'enseignant destiné à l'équipe administrative et de soutien, CDNS : montant des consommables et des dépenses non salariales.

Pour effectuer une analyse normative, la valeur du CDNS est fixée à 20 dollars par élève et le PA à 15 % du salaire de l'enseignant. Au niveau du pays, le SE dépend du niveau de développement économique. Une analyse empirique a permis de déterminer la relation entre les salaires des enseignants et le niveau de développement économique du pays en utilisant le PIB par habitant et des données sur le salaire moyen des enseignants pour 55 pays à revenu faible et intermédiaire. Cette relation est la suivante :

SE (comme unité de PIB/hab) = **28,622 * dép (-0,312 * In (PIB/hab)**

Coût unitaire récurrent pour un pays X

**CUR = [(28,622 * dép (-0,312 * ln (PIB/hab))*PIB/hab) / 40] / (1 - 0,15) + 20**

5.2 ***Coût unitaire en capital.*** Pour les dépenses d'investissement, le calcul est plus complexe. Ces dépenses se produisent de façon non prévisible en fonction du statut et de la qualité des infrastructures physiques et des événements/actions qui ont eu lieu les années précédentes. Pour cet exercice, l'option choisie est d'utiliser un coût moyen pour une salle de classe équipée, par pays. L'hypothèse utilisée est de 15 000 dollars pour une salle de classe équipée pour accueillir 40 élèves.

6. ***Besoins financiers bruts.*** Une fois que les flux d'élèves et les coûts unitaires sont calculés par pays, les besoins agrégés sont facilement dérivés en multipliant les deux éléments. Ces agrégats sont qualifiés de « ***Besoins financiers bruts*** » parce qu'ils ne tiennent pas compte de trois facteurs d'ajustement : i) le financement interne ; ii) l'aide externe (« APD ») ; et iii) la capacité de mise en œuvre ou d'absorption du pays. Pour de nombreux pays à faible revenu,

l'expérience montre que les contraintes de capacité sont souvent des obstacles à l'accélération des progrès vers l'achèvement universel du primaire.

## C. Disponibilité des ressources

### 7. *Méthodologie et hypothèses*

7.1. ***Ressources nationales***. Le point de départ est la part en pourcentage du revenu national (tel que mesuré par le produit intérieur brut ou PIB) consacrée par chaque pays à l'éducation. Le second paramètre est la part des dépenses destinées à l'enseignement primaire sur le total des dépenses d'éducation.

- ***Dépenses d'éducation en pourcentage du PIB :*** La valeur moyenne pour les pays partenaires du GPE est de 4,8. Pour les pays qui se classent sous cette moyenne : i) un taux de croissance de 1,5 % par an est utilisé pour les États fragiles ; et ii) un taux de croissance de 2 % est appliqué aux autres États non-fragiles sous la moyenne. La valeur reste inchangée pour les pays qui se trouvent au-dessus de la moyenne dans l'ensemble des projections.
- ***Part des dépenses destinées à l'enseignement primaire sur le total des dépenses d'éducation :*** i) pour les pays avec un TAP inférieur à 85 % et une part des dépenses destinées au primaire inférieure à 50 %, le ratio de dépenses est progressivement augmenté pour atteindre 50 % ; dans le cas contraire, il est maintenu ; et ii) pour les pays avec un TAP supérieur à 85 % et une part des dépenses supérieure à 50 %, la valeur est diminuée progressivement pour atteindre 50 % ; dans le cas contraire, elle est maintenue au niveau actuel.

7.2. ***Ressources externes (APD) pour l'enseignement primaire***. L'APD pour l'enseignement primaire est considérée comme la somme de *trois types de dépenses* : i) l'aide sectorielle pour l'enseignement primaire ; ii) 25 % de l'aide sectorielle pour l'éducation sans précision de niveau ; et iii) 5 % de l'appui budgétaire général.[19] La valeur de 2011 est utilisée comme référence pour l'ensemble de la période de projection.

[19] Ce chiffre est dérivé du calcul habituellement effectué pour l'éducation de base. L'APD pour l'éducation de base est considérée comme la somme de trois types de dépenses : i) aide sectorielle pour l'éducation de base ; ii) 50 % de l'aide sectorielle pour l'éducation sans précision de niveau ; et iii) 10 % de l'appui budgétaire

## D. Déficits de financement

8. ***Capacité d'absorption estimée (CAE).*** Pour les 46 pays en développement partenaires qui ont déjà reçu des subventions du GPE, la performance antérieure a été utilisée pour calculer les flux financiers nets qui peuvent être absorbés efficacement. Ces calculs sont évidemment sensibles aux modalités de subvention utilisées et au fait que le renforcement de capacités effectué lors de la mise en œuvre des subventions antérieures ne peut pas réellement être pris en compte. Ainsi, il y a des limitations évidentes à cet exercice. Toutefois, les différentes estimations effectuées n'ont pas permis de conclure qu'il y aurait un problème majeur de capacité d'absorption pour les pays examinés. Cette question se pose bien pour quelques pays, mais n'affecte pas une estimation globale comme celle effectuée ici.

9. ***Déficits de financement nets.*** Ceux-ci sont facilement dérivés en déduisant le financement national et le financement externe des besoins de financement bruts estimés précédemment pour chaque pays éligible. Enfin, les besoins financiers agrégés bruts et nets sur les périodes de projection sont dérivés pour tous les pays analysés.

général. Dans le calcul de l'APD, l'éducation de base est définie comme couvrant l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et les compétences de base nécessaires à la vie courante pour les jeunes et les adultes. Nous supposons que la moitié des deux autres types de dépenses pour l'éducation de base va à l'enseignement primaire.

**Besoins financiers bruts et déficits de financement nets**
**Estimations et projections (en millions de dollars [USD])**

| USD | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **Moyenne annuelle** | **Total** |
| Besoins de financement bruts (A) | 20 056 | 21 054 | 22 082 | 23 315 | 21 627 | 86 507 |
| Financement national (B) | 15 216 | 17 052 | 18 467 | 20 050 | 17 697 | 70 785 |
| Financement externe (APD) (C) | 1 905 | 1 683 | 1 468 | 1 317 | 1 593 | 6 373 |
| **Déficits de financement nets D=A-(B+C)** | **2 935** | **2 319** | **2 147** | **1 948** | **2 337** | **9 349** |

Sources : Estimations et projections du Secrétariat du GPE.

# ANNEXE 3 - CENTRE D'INNOVATION

## 1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1.1 Le Secrétariat a été prié par le Conseil d'administration en mai 2013 d'envisager la meilleure façon de favoriser et de soutenir l'innovation parmi les programmes financés par le GPE et de soumettre une proposition au Conseil en novembre 2013. Outre la promotion de l'innovation, le Secrétariat s'efforce de faciliter l'engagement du GPE et ses pays partenaires avec un large éventail de bailleurs de fonds non-gouvernementaux (dont la communauté des affaires, des fondations privées, des organismes sans but lucratif et des philanthropes) en établissant un « Centre d'innovation » (veuillez noter qu'il s'agit d'une dénomination provisoire) administrativement réactif et flexible. Ce Centre pourrait avoir un statut d'œuvre de bienfaisance aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres environnements clé.

1.2 Depuis mai 2013, le Secrétariat a étudié la question de « Fonds d'innovation » pour en savoir plus sur les modèles et les approches existants qui visent à alimenter et financer l'innovation, en particulier chez les partenaires de développement et d'éducation. Il existe de nombreuses entités au sein des fondations privées et des organismes publics dont le but est de tester et de soutenir des concepts et projets innovants. La majorité de ces fondations et organismes financent des projets pilotes d'assez petite échelle, y compris dans l'éducation de base au niveau mondial. Aucun ne semble financer plus spécifiquement l'application à une plus grande échelle de projets pilotes qui ont connu le succès au niveau communautaire ou local. Par conséquent, il s'agit d'une lacune dans le financement de programmes sur l'innovation en matière d'éducation. Compte tenu de ces recherches, le Secrétariat propose de créer un centre à double fonction qui identifiera des projets pilotes d'éducation prometteurs pouvant être formulés pour une application à plus grande échelle significative, puis promus pour le financement par les bailleurs de fonds publics et privés. Ces projets appliqués à plus grande échelle seront suivis et évalués, et les leçons tirées de ces efforts d'extension seront partagées avec les partenaires du GPE, notamment les pays en développement partenaires. En plus de financer l'application à grande échelle, le Centre d'innovation peut également soutenir d'autres projets de développement.

## 2. CONTEXTE

2.1 Dans son Plan stratégique 2012-2015, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) s'est engagé à « rechercher, cultiver, évaluer et soutenir l'application à grande échelle des innovations ». Cet engagement découlait notamment de la perception que le soutien et les opérations du GPE n'étaient pas encore suffisamment propices à la production et la promotion d'innovations dans le secteur de l'éducation.

2.2 Une bonne partie des commentaires sur la nécessité pour le GPE de mieux mobiliser le potentiel d'innovation provient généralement des secteurs privés et philanthropiques. Cependant, les bailleurs de fonds bilatéraux et les pays en développement partenaires exhortent également de plus en plus le Secrétariat à répondre au besoin d'un changement systémique en matière d'éducation grâce à l'innovation. Pour les secteurs privés, philanthropiques et sans but lucratif, la volonté de s'engager avec le GPE sur ce programme de changement peut être stimulante. Si les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux peuvent attirer l'attention sur la question de l'innovation, ils ont aussi d'autres façons de s'engager auprès du GPE (et plus spécifiquement du Fonds du GPE) et de ses processus nationaux. Ils disposent de voies très naturelles pour s'engager. Les secteurs privés, sans but lucratif et philanthropiques, s'ils sont désireux de contribuer à l'agenda mondial de l'éducation, ont néanmoins plus de difficultés à s'engager sur des processus au niveau des pays et sur le Fonds du GPE que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux traditionnels.

2.3 L'aperçu de la situation par le Secrétariat indique qu'une grande partie de la collaboration entre le secteur privé, y compris les fondations et les organisations sans but lucratif, et la communauté de développement a été axée sur l'initiation de programmes pilotes à relativement petite échelle. Cependant, il semble que ces collaborations n'aient pas vraiment été conçues pour évaluer l'impact potentiel que pourraient avoir au niveau national des programmes pilotes réussis et appliqués à plus grande échelle. Nous pensons que relever le défi d'une application à plus grande échelle plutôt que de poursuivre la prolifération de projets pilotes qui peuvent alourdir la charge pesant sur les pays est davantage conforme aux objectifs stratégiques du GPE et appropriée du point de vue de l'efficacité de l'aide. Un élément supplémentaire à envisager dans l'approche d'extension de la portée des projets est que nous pouvons aider les bailleurs de fonds qui ont financé ces projets pilotes à « se rembourser » et générer une valeur supplémentaire à partir de leurs investissements dans les programmes pilotes au cours des années.

2.4 Depuis 2011, le Secrétariat a intensifié le dialogue avec les organisations non-gouvernementales, y compris les entreprises intéressées par le soutien de l'éducation dans les pays en développement, les fonds d'investissement privés, les organismes sans but lucratif, la société civile et les fondations. Durant cette période, un certain nombre de coalitions d'entreprises liées à l'éducation et de réseaux de bailleurs de fonds publics et privés ont été établis pour faciliter le dialogue avec la communauté internationale de l'éducation, y compris le GPE. Ces réseaux sont dotés en personnel, bien organisés et reflètent l'engagement réel d'une communauté de plus en plus large pour soutenir l'éducation dans le monde. Un certain nombre de représentants d'entreprises ont manifesté leur intérêt à travailler en collaboration avec le GPE, notamment sur la poursuite de l'innovation dans le secteur. Cependant, si le GPE a le personnel technique nécessaire pour développer un travail conjoint avec les organisations non-gouvernementales, il est nécessaire de déterminer si sa structure et ses processus actuels permettent la flexibilité et la rapidité nécessaire pour que le GPE s'engage dans des transactions avec ces partenaires. Le Secrétariat recommande que nous étudions les options qui s'offrent à cet égard et préconise la mise en place d'un bureau interne spécialement conçu et doté en personnel pour collaborer avec les nouveaux partenaires sur l'agenda de l'innovation, travailler avec un consultant externe et créer une entité à but non lucratif liée au GPE, comme une organisation de bienfaisance 501(c)(3).

2.5 Tous les partenaires du GPE peuvent et contribueront sans aucun doute à l'innovation, y compris les partenaires des organisations non-gouvernementales et des pays en développement. Le succès de la collaboration du GPE avec un éventail aussi large de partenaires, en particulier avec la communauté des affaires et des fondations, dépendra de sa capacité à faire preuve de réactivité et de flexibilité sur le plan administratif. Il est cependant important de noter que le fait que le GPE soit hébergé au sein de la Banque mondiale et qu'il travaille en partenariat avec les agences de l'ONU comme l'UNICEF et l'UNESCO, la société civile et les gouvernements, apporte au GPE une crédibilité décisive qui fonctionnera avec cette flexibilité.

2.6 En ce qui concerne son programme d'innovation, le Secrétariat propose que le Centre d'innovation mette l'accent sur la réalisation d'un nombre limité d'objectifs stratégiques du GPE.

2.7 Le responsable technique en chef du GPE supervisera les opérations du Centre et gérera les relations avec un large éventail de partenaires.

2.8 Le Centre d'innovation sera guidé par un groupe consultatif technique spécial, représentatif de la diversité présente au sein du partenariat. Celui-ci identifiera les projets pilotes en vue d'une éventuelle application à plus grande échelle, les recommandera à la direction du Secrétariat, avant leur examen final par le Conseil du GPE. Une petite équipe de base est envisagée, qui peut être financée en totalité ou en partie par des contributions privées. Le responsable technique et le directeur des projets spéciaux du GPE feront appel aux contacts actuels du GPE dans les entreprises et les fondations pour étudier un soutien « de démarrage » lié aux opérations de conception et de lancement du Centre.

2.9 En plus de sa capacité technique, le Centre devra mettre en place des partenariats public-privé et assurer une expertise en affaires publiques pour promouvoir les projets et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer leur financement. La majorité des ressources nécessaires seront destinées au financement de l'application à grande échelle des projets.

2.10 Suivi et évaluation : Les projets financés par le Centre pour leur application à grande échelle seront suivis et évalués de manière indépendante. Un cadre d'évaluation sera élaboré en consultation avec l'équipe d'évaluation interne du GPE. Les résultats des projets appliqués avec succès à plus grande échelle seront partagés avec les partenaires du GPE et les pays en développement. Ils devraient avoir un impact sur l'utilisation des fonds nationaux destinés à l'éducation, sur le propre financement par le GPE des plans d'éducation à l'échelon national et sur le soutien à la mise en œuvre de ces plans.

## 3. IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

Des fonds supplémentaires s'élevant à un total de 2 à 2,5 millions de dollars par an seront nécessaires pour une petite équipe de 3 à 4 personnes, un espace de bureaux et des frais généraux de fonctionnement. Le soutien pour ces dépenses sera recherché auprès des bailleurs de fonds publics et privés.

## 4. PROCHAINES ÉTAPES

Parmi les premières mesures préliminaires figurent : l'élaboration d'une déclaration d'intention et d'une brochure sur le Centre ; l'élaboration et l'approbation des lignes directrices sur les alliances d'entreprises ; l'identification des membres potentiels du groupe consultatif technique ; et l'analyse plus approfondie, y compris des coûts, des

options organisationnelles et structurelles pour le Centre. Ces options comprennent un modèle interne, un modèle de consultant externe et une nouvelle entité de bienfaisance du GPE organisée pour recevoir des contributions charitables, éventuellement dans plusieurs pays.

## ANNEXE 4 - RAPPORT DU RESULTS FOR DEVELOPMENT INSTITUTE

**(To be completed with input R4D)**

## ANNEXE 5 - IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

**Personnel**

Les besoins en personnel suivants ont été identifiés pour la campagne de reconstitution ; il s'agirait de missions de six mois, de janvier à juin 2014. Ces missions comprennent 9 consultants à court terme (« CCT »), junior pour la plupart, et un employé temporaire à court terme (« TCT »).

Le changement de notre paradigme en mai 2013 consiste en l'ajout de deux postes de plaidoyer supplémentaires (afin de fournir un soutien beaucoup plus solide aux campagnes des OSC), un poste supplémentaire du côté du secteur privé couvrant les financements innovants et un poste pour coordonner l'aide des parrains de la reconstitution des ressources.

Nous ne prévoyons pas que tous ces postes soient basés à Washington, mais la plupart le seront.

**Relations avec les bailleurs de fonds :** 2 x analystes/rédacteurs, un pour les BRICS et les bailleurs de fonds émergents et l'autre pour les bailleurs de fonds traditionnels. Ils répondront à toutes les exigences de suivi des réunions/de la communication avec les bailleurs de fonds : tous les deux seront de niveau CCT 1

**Secteur privé :** 1 x professionnel senior pour contribuer au travail sur le secteur privé/les fondations : CCT 3

1 x professionnel pour assister le **Directeur des projets spéciaux** et l'équipe du secteur privé sur les financements innovants et pour établir le cadre général de l'appel de fonds : CCT 1/2

**Parrains :** 1 x coordonnateur des parrains de la reconstitution : CCT 1/2

**Plaidoyer :** 1 x spécialiste du plaidoyer senior particulièrement rattaché au travail de plaidoyer de haut niveau et sur l'après 2015 : CCT 3

1 x personne de référence pour les OSC dans les pays donateurs : CCT 1

1 x analyste travaillant avec l'équipe des partenariats et relations extérieures et l'équipe de soutien aux pays sur le financement national : CCT 1

**Communication :** 1 x professionnel des relations presse : CCT 2

**Logistique :** 1 x TCT pour apporter un soutien supplémentaire à l'équipe des opérations

## Budget

Le budget suivant a été établi pour couvrir les coûts supplémentaires prévus de la campagne de reconstitution et de la conférence d'appel de fonds, au-delà du budget de base du Secrétariat pour 2014.

L'estimation actuelle est plus élevée que celle qui figurait dans le document budgétaire de mai 2013 (516 000 dollars) en raison : i) des besoins en personnel supplémentaires décrits ci-dessus ; ii) d'une provision spéciale de 102 587 dollars pour les dépenses liées aux déplacements des parrains des pays en développement ; iii) d'une allocation pour un atelier sur les coalitions de base des ONG du Sud, début 2014, afin de les aider à se préparer à faire activement pression pour la reconstitution ; et iv) d'une provision plus élevée pour les matériaux et les traductions.

Le budget estimatif de reconstitution des ressources reflète uniquement les surcoûts de la conférence sur la reconstitution. Les coûts de la réunion du Conseil de juin 2014, qui la suivra immédiatement, sont inclus dans le budget de base du Secrétariat. De plus, un certain nombre d'éléments inclus dans le budget peuvent être financés par les partenaires ou bailleurs de fonds à mesure que le processus de planification se déroule, la demande de budget définitif peut donc être réduite en conséquence. Enfin, le budget indiqué ci-dessous n'inclut pas les coûts estimatifs de la participation des ministres de pays en développement partenaires mais non-membres du Conseil d'administration lors de la Conférence d'appel de fonds à Bruxelles. En 2011, le niveau de présence des ministres de pays en développement partenaires était significatif (plus de 20 pays) et les coûts de cette participation ont été payés en dernier ressort par le Secrétariat. Nous prévoyons une plus forte demande de présence cette fois-ci et nous sollicitons les directives du Conseil d'administration pour savoir si ces coûts doivent être engagés. Si cette provision était incluse, le coût supplémentaire serait d'environ 150 000 dollars.

**Budget prévisionnel nécessaire pour la reconstitution (jan-juin 2014)**

| Type de dépenses | USD |
|---|---|
| Consultants à court terme | 318 840 |
| Déplacements supplémentaires du Secrétariat | 30 000 |
| Déplacements des parrains | 102 587 |
| Atelier OSC (coalition du Sud) | 77 627 |
| Matériaux/Documentation | 30 000 |
| Traductions | 50 000 |
| Gestion du lieu et de l'événement | 250 000 |
| **Sous-total** | **859 054** |
| -Moins la contribution de l'Allemagne (équivalent de 100 000 euros) | (135 195) |
| **Total** | **723 859** |